

Lycée

Charles

Baudelaire

L'enseignement du théâtre au lycée a pour objectifs de :

- ✓ Développer l'acquisition d'une culture théâtrale.
- ✓ Former le regard et le jugement de spectateur en découvrant les réalités du spectacle vivant.
- ✓ Initier à la pratique de plateau * par un travail technique (sur le corps, la gestuelle, l'espace, la voix, la diction, le texte, l'interprétation, etc.) par l'élaboration d'un ou de plusieurs projets collectifs théâtraux.
- ✓ Le tout en collaboration avec des comédiens et / ou metteurs en scène, grâce au partenariat avec **Bonlieu Scène Nationale**.

* Le lycée dispose à cet effet d'une salle de théâtre équipée d'une structure technique de qualité (plateau, coulisses, régie son et lumière, locaux pour les costumes et décors).

Organisation :

	Horaire	Capacité d'accueil
Option facultative de seconde	3h / semaine	20
Enseignement de spécialité de première et terminale	4h / sem. en première 6h / sem. en terminale	20
Option facultative de première et terminale	2h / semaine	20

Qualités requises :

Des qualités littéraires.

- ✓ Une attirance vers les arts et vers le théâtre en particulier.
- ✓ La fiabilité.
- ✓ L'assiduité aux spectacles en soirée (une dizaine par an).
- ✓ Le goût de l'effort et du travail.
- ✓ La capacité à travailler en groupe et à s'investir éventuellement dans un projet collectif.

Contenus en classe de Seconde :

- ✓ Approche du théâtre dans la diversité de ses formes et de ses modes de représentation.
- ✓ Pratique artistique de l'élève dans les différentes composantes du théâtre :
 - La mise en jeu,
 - L'occupation de l'espace,
 - Le travail d'acteur : voix, geste, corps, imagination, créativité, jeu avec le partenaire,
 - L'élaboration, sous le double regard du professeur et d'un intervenant artistique (comédien, metteur en scène), d'un projet théâtral collectif.
- ✓ Approche culturelle par :
 - La fréquentation des spectacles (une dizaine durant l'année : budget de 80 € par famille, auxquels peuvent être retranchés les 30 € du Pass Région disponibles pour le spectacle vivant) accompagnée d'une formation du spectateur et de son jugement.
 - L'apprentissage d'une culture artistique (historique, esthétique, théorique).

THÉÂTRE : option & spécialité

Lycée

Charles

Baudelaire

Poursuite au cycle terminal :

- ✓ Cette option facultative peut être poursuivie en première et en terminale. Les contenus y seront approfondis, les spectacles vus dans l'année plus nombreux (12 à 15, avec un budget de 110 € par famille) et la discipline comptera dans le contrôle continu pour le baccalauréat.
- ✓ L'élève pourra également choisir l'Enseignement de Spécialité Théâtre en première (4h) et pourra poursuivre ou non cet Enseignement de Spécialité en Terminale (6h).
- ✓ L'obtention de l'Enseignement de Spécialité Théâtre en première sera possible sans avoir suivi l'Option Facultative Théâtre en Seconde, mais celle-ci est évidemment recommandée pour pouvoir aborder sereinement ce nouvel enseignement, notamment avec les connaissances et la pratique souhaitables.
- ✓ L'Enseignement de Spécialité Théâtre comporte des contenus semblables à ceux de l'Option Facultative en termes de pratique, mais avec un investissement plus soutenu dans le travail de plateau. Il comporte également les mêmes orientations en termes de fréquentation des spectacles.
- ✓ Une partie non négligeable du temps d'enseignement (entre un tiers et la moitié selon les semaines) est consacrée en Spécialité à la culture, avec un approfondissement plus grand et un travail de l'écrit sur le programme : analyse dramaturgique, observation de mises en scène, travaux d'invention, journal de bord, etc.
- ✓ La Spécialité théâtre est évaluée au Baccalauréat sous la forme des deux épreuves (écrite et orale) en cours de terminale.

Recrutement :

- ✓ En seconde : élèves de troisième du secteur de Baudelaire.
- ✓ Les élèves hors secteur qui envisagent de demander cette spécialité en classe de 1^{ère} doivent déposer une demande de dérogation auprès de la DSDEN.
- ✓ En première et terminale, enseignement de spécialité : élèves admis en 1^{ère} au lycée (entrée hors secteur uniquement si l'enseignement de spécialité « Théâtre » n'est pas proposé dans son lycée de secteur et sous réserve de places disponibles).
- ✓ En première et terminale, option facultative : élèves admis en 1^{ère} au lycée (pas d'entrée hors secteur), prioritairement ceux issus de l'option facultative « Théâtre » de seconde, puis élargi aux autres élèves du lycée.

THÉÂTRE : option & spécialité